



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté N° 2023/47
portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers conservés à Auxerre (Yonne)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 février 2023,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

Objets du maréchal Davout pour le sacre de l'Empereur en 1804

- Manteau de cérémonie – inv. Eck. 1874.2.7
- Ceinture du grand uniforme – inv. Eck. 1874.2.5
- Canne de cérémonie de grand officier de la couronne – Eck. 1876.1.1
- Glaive de cérémonie du maréchal Davout et sa gaine – inv. Eck. 1874.2.6.1 et Eck. 1874.2.6.2

Militaria du maréchal Davout

- Plaque du grand ordre du Portugal – inv. Eck. 1879.1.5
- Plaque de l'Ordre de Militari – inv. Eck. 1879.1.3
- Bicornes dit d'Auerstaedt – inv. Eck. 1874.2.1
- Paire d'épaulettes du Maréchal Davout – inv. Eck. 1874.2.2.1 et Eck. 1874.2.2.2
- Paire d'éperon de cérémonie du Maréchal Davout – inv. Eck. 1874.2.3.1 et Eck. 1874.2.3.2
- Tapis de selle de l'entrée à Berlin du Maréchal Davout – inv. Eck. 1874.2.8
- Nécessaire de toilette de campagne du Maréchal Davout – inv. Eck. 1874.4.5
- Loupe de poche du Maréchal Davout – inv. Eck. 1869.2.6
- Paire de lunettes du Maréchal Davout et son étui – inv. Eck. 1874.2.4.1 et Eck. 1874.2.4.2
- Chaîne de montre du Maréchal Davout – inv. Eck. 1879.1.13
- Médaillon sur ivoire - Eck. 1879.1.11
- Médaillon avec mèches de cheveux - Eck. 1880.2.1

Divers objets

- Buste du Maréchal Davout par Bosio et sa gaine – inv. Eck. 1879.2.1
- Armoire aux armes des Davout – inv. Eck. 1892.4.11
- Encrier du Maréchal Davout, Jacob Desmalter – inv. Eck. 1879.1.25
- Costume de cérémonie porté par la Maréchale Davout pour le mariage de Napoléon et de Marie-Louise – inv. 1874.1.16.0
- Guéridon de l'hôtel d'Eckmühl - Eck. 1880.4.1
- Console de l'hôtel d'Eckmühl - Eck. 1879.2.4
- Cuillère en vermeil aux armoiries du maréchal Davout – inv. Eck. 1879.1.14
- Buste de la duchesse Arya-Eltha-Luciféra par Guillaume et son meuble de présentation – inv. Eck. 1879.2.3
- Buste du Général Leclerc attribué à Canova et son meuble de présentation – inv. Eck. 1879.2.2

conservés dans la salle d'Eckmühl de l'hôtel-de-ville d'Auxerre (Yonne) et propriété de la commune.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le : **– 8 JUIN 2023**

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
La Directrice régionale des affaires culturelles
de Bourgogne-Franche-Comté

Aymée ROGÉ

